

Direction générale des ressources humaines
Sous-direction de l'attractivité des métiers
et du recrutement

La ministre chargée de l'éducation,

- Vu l'arrêté du 24 septembre 2024 modifié autorisant au titre de l'année 2025 l'ouverture du concours interne de recrutement de professeurs agrégés de l'enseignement du second degré ;
- Vu l'arrêté du 14 novembre 2024 nommant les présidents des jurys des concours internes de l'agrégation ouverts au titre de la session 2025 ;
- Vu les propositions de la présidente du jury concernant les membres du jury,

ARRETE

Article 1 : Le jury du concours interne de l'agrégation, section langues de France option occitan - langue d'oc, est constitué comme suit pour la session 2025 :

Présidente

Mme Mélanie PIRCAR
Inspectrice générale de l'éducation, du sport et de la recherche

Académie de PARIS

Secrétaire général

M. Pierre ESCUDE
Professeur des universités

Académie de BORDEAUX

Membres du jury

Mme Magali FRAISSE
Professeure agrégée

Académie de MONTPELLIER

M. Yan LESPOUX
Maître de conférences des universités

Académie de MONTPELLIER

M. Hervé LIEUTARD
Professeur des universités

Académie de MONTPELLIER

Mme Cécile NOILHAN
Maîtresse de conférences des universités

Académie de TOULOUSE

Mme Marjolaine RAGUIN
Maîtresse de conférences des universités

Académie de TOULOUSE

M. Jean-Marie SARPOULET
Inspecteur d'académie - Inspecteur pédagogique régional

Académie de BORDEAUX

Article 2 : Le directeur général des ressources humaines est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Paris, le 17 décembre 2024

Pour la ministre chargée de l'éducation nationale
et par délégation
La sous-directrice de l'attractivité des métiers
et du recrutement

Nadine COLLINEAU